DLP 30-8-60 006356

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

8° ANNEE n° 41

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

INFORMATIONS POMMES DE TERRE n° 6 — 27 Août 1960.

CONSERVATION DES TUBERCULES

Les conditions atmosphériques actuelles motivent un redoublement de soins au moment de l'arrachage et de la mise en cave. Nous insistons sur la nécessité de procéder à l'arrachage par temps sec.

Laisser les tubercules une demi-journée sur le sol pour qu'ils ressuient. Trier très soigneusement et mettre à part les tubercules blessés ou malades.

La mise en entrepôt sera réalisée par beau temps, dans des locaux à température constante (5° C étant la température idéale). Le Mildiou peut se développer si la température s'élève et dépasse 9-10° C.

Les tubercules seront disposés en couches ne dépassant pas 50 cm; des cheminées d'aération seront établies. Saupoudrer les tubercules avec de la chaux éteinte.

Les locaux seront aérés durant l'automne en profitant des journées ensoleillées.

Au début de l'hiver obstruer les ouvertures pour éviter le gel.

Les producteurs de plants de semences se conformeront strictement aux prescriptions données par leur Syndicat.

Le Contrôleur — L' Inspecteur

LL. TROUILLON — P. BERVILLÉ

P345

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant , TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. 